

INFO-PARENT

2026-2027



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec



École des Moissons
1760, rue Ste-Catherine
Saint-Théodore-d'Acton (Québec) J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2263



N'hésitez pas à suivre notre page Facebook
<https://www.facebook.com/DESMOISSONS/>

Veuillez activer vos notifications et nous mettre « à la une » afin de ne rien manquer!



Heures d'ouverture du secrétariat :
7 h 50 à 11 h 20 / 12 h 30 à 15 h 00
Kim Chevalier, secrétaire
450-546-2263 poste 1

Heures d'ouverture du service de garde :
6 h 40 à 7 h 55 / 11 h 20 à 12 h 40 /
15 h 05 à 17 h 30
Joanie Laverdière, technicienne au service de
garde
450-546-2263 poste 2 (service de garde de
l'école)
Ou 450-773-8401 poste 3651

Personnel de l'école 2026-2027

Pour votre information, voici la nomenclature des adresses courriel de tous les employés du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe : prenom.nom@cssh.gouv.qc.ca

Directrice :	Nancy Beauregard
Secrétaire :	Kim Chevalier
Concierge :	Conrado Restrepo Sepulveda

Personnels enseignants

Préscolaire 4 ans :	Isabelle Joyal (80%) / Yanina Bénard Roy (20%)
Préscolaire 5 ans :	Stéphanie Vallée
1R1:	Amélya Grenier
1R2:	Sophie Godde
2R1:	Marie-Christine Trottier
3R1 :	Erika Vallée
4R1 :	Lorraine Tétreault (80%) / Olivier Gazaille (20%)
5R1:	Rosalie Ouellet
561-651:	Mariane Fluet (en remplacement de Cathy Primeau)

Spécialistes

Anglais :	Geneviève Valiquette
Éducation physique :	Jérémy Robidoux
Art dramatique :	Marie-Michèle Guénette

Services aux élèves

Orthopédagogue :	Mélanie Bédard
Psychoéducatrice :	Tania Lessard
Infirmière :	Marie-Pier Savary
Préposée 4 ans :	Émilie Laplante
Éducatrices spécialisées :	Émilie Bisailon
	Stéphanie Nantel
	Maude Lamarche

Service de garde

Technicienne du service de garde :	Joanie Laverdière
Éducatrices du service de garde :	Marika Guilbert
	Édith Blanchette
	Mireille Audet
	Annik Champagne
	Mélanie Cloutier
	Audrey Gauthier
	Emmanuelle Goyette

Thème de l'année scolaire 26-27 : « À l'école Des Moissons, le jeu fait grandir! »

Horaire de l'école



		Précolaire	Primaire
Avant-midi	Arrivée des autobus	Autour de 7 h 45	Autour de 7 h 45
	Début des cours	8 h 00	8 h 00
	Récréation	-	10 h 05 à 10 h 15
	Reprise des cours	-	10 h 20
	Fin des cours	10 h 47	11 h 20
Dîner	Période du repas	10 h 47 à 12 h 40	11 h 25 à 12 h 40
Après-midi	Début des cours	12 h 45	12 h 45
	Récréation	-	13 h 50
	Reprise des cours	-	14 h 05
	Fin des cours	14 h 45	15 h 05
	Service de garde	14h50 – 15h10	

Ponctualité

Il est très important que chaque enfant soit à l'école à **l'heure prévue pour le début des cours, matin et après-midi**. Nous vous demandons votre collaboration à ce sujet pour que votre enfant apprenne à respecter son horaire de classe.

Cour d'école

Le service de garde assure la surveillance dans la cour d'école le matin à partir de **7 h 30**. Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir à l'école à partir de **12 h 30**. Afin d'assurer une plus grande sécurité des élèves, une fois que votre enfant est dans la cour de l'école, nous vous demandons de l'inciter à ne pas rester près de la clôture, mais plutôt d'aller jouer avec ses amis. De plus, afin d'amener votre enfant à développer son autonomie, une fois l'enfant arrivé dans la cour, nous demandons aux parents de quitter les lieux.

Service de garde

Le service de garde relève de la direction de l'école. **Pour inscrire un enfant à ce service, vous contactez la technicienne, Joanie Laverdière au (450) 773-8401 poste 3651.** Le dépliant d'informations est disponible auprès de la technicienne du service de garde ou sur le site Internet de l'école.



Horaire du service de garde

	Surveillance du matin	Surveillance du midi	Arrivée (non-dîneurs)	Après-midi et soirée
Horaire :	6 h 40 à 7 h 55	11 h 25 à 12 h 40	12 h 30	15 h 10 à 17 h 30

Si votre enfant est sur la cour en dehors de ces heures, nous ne sommes pas responsables de sa sécurité. De plus, jusqu'à 17 h 30, les soirs de semaine, seuls les enfants fréquentant le service de garde peuvent être sur la cour et dans l'espace réservé aux modules.

Le service de garde est fermé durant la semaine de relâche, les jours fériés et l'été.

Les enfants qui se présentent aux abords de la cour d'école avant 12 h 30 seront également pris en charge par le service de garde et des frais vous seront chargés. Il est de la responsabilité des parents de voir au respect de l'horaire de l'école pour plus de sécurité.

Nous demandons aux élèves de quitter immédiatement l'école lorsque la cloche retentit sinon ils seront pris en charge par le service de garde et des frais vous seront facturés.

Lors des journées de classe, la cour d'école et le parc sont réservés exclusivement au service de garde de 15 h 10 à 17 h 30.

Pour qu'un élève puisse dîner à l'extérieur, l'école doit avoir reçu un message de son parent (courriel ou message téléphonique).

Autres points concernant le service de garde :

Le matin, lorsque vous déposez votre enfant au service de garde avant 7h30, celui-ci doit sonner (porte principale) et vous devez attendre qu'il soit à l'intérieur avant de quitter les lieux pour sa sécurité. De plus, après 7h30, les jours de pluie, les enfants sont invités à rentrer par la porte arrière. Si votre enfant arrive après 7h55, il doit sonner à la porte principale et mentionner sa présence au secrétariat avant de se diriger en classe.

À l'école, nous encourageons les enfants à avoir de bonnes habitudes alimentaires. Nous vous demandons de prévoir 2 collations saines (le matin et pour le SDG si celui-ci y reste). Durant le dîner, nous demandons toujours aux enfants de manger au moins la moitié de leur repas principal avant de toucher à leur dessert. Nous voulons qu'il ait l'énergie nécessaire pour continuer sa journée. Il est possible d'envoyer un repas à faire chauffer à votre enfant, dans un contenant bien identifié, les éducatrices pourront lui réchauffer via nos fours à micro-ondes. De plus, nous autorisons tout ce qui contient des noix et des arachides.

Prendre note que les croustilles, les bonbons, les boissons gazeuses et les barres au chocolat sont déconseillés.



Numéros de téléphone qui peuvent être utiles...

**Secrétariat
Service de garde**

**450 546-2263 poste 1
450 546-2263 poste 2**

Absences

Le meilleur moyen de déclarer l'absence de votre enfant est via Mozaïk Portail Parents.

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site portailparents.ca ou utiliser l'application mobile « Clic école » que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre cellulaire. En seulement quelques clics, vous pouvez ainsi informer l'école de l'absence de votre enfant, tout en précisant la raison de celle-ci.

Il est important de prendre l'habitude de motiver l'absence de votre enfant via Mozaïk puisque l'équipe-école sera informée automatiquement du motif d'absence, ceci facilitera grandement la routine matinale. Vous pouvez aussi motiver une absence future via ce portail, simplement choisir la date concernée.

De plus, le service de garde est aussi en mode numérique pour la prise des présences. En effet, l'utilisation de l'application « Amigest » servira à la prise des présences matin/midi/soir. Vous devez quand même appeler au secrétariat pour tout changement de dernière minute (avant 13h30), mais nous voulions simplement vous informer que vous verrez les éducatrices dans la cour avec du matériel informatique, elles s'en serviront pour noter l'arrivée et le départ de votre enfant sur la cour d'école. Ce principe sera beaucoup plus efficace et rapide que la prise des présences manuelles, anciennement utilisée.

Mozaïk – portail parent

Cet outil est de plus en plus utilisé par l'équipe-école afin de vous partager des informations/documents/liens. En effet, vous devez créer un compte à votre enfant et ainsi avoir accès aux bulletins, absences, état de compte, réinscription, etc. Voici un lien [CSSH-MozaikGuideParents-2020.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/cssh-mozaikguideparents-2020.pdf) pour avoir plus d'information sur le fonctionnement du portail Mozaïk. N'hésitez pas à communiquer au secrétariat pour toutes questions. Prendre note qu'un courriel est envoyé en août/septembre afin de vous communiquer le numéro de fiche de votre enfant et ainsi vous permettre la création d'un compte Mozaïk.

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Transport scolaire

(450) 773-8401
poste 6528

Centre de bénévolat d'Acton Vale
Centre Local des Services Communautaires (CLSC)
Maison de la famille

(450) 546-7332
(450) 546-2572
(450) 546-4627

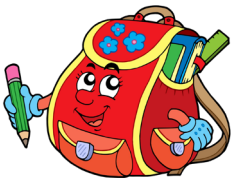
Des commentaires ?

Des questions ?



Vous constatez une anomalie, vous avez une suggestion à faire pour améliorer une situation difficile, vous avez une interrogation, etc. Contactez la direction de l'école qui pourra répondre à vos questions et recevoir vos idées. Vous êtes toujours les bienvenus à l'école des Moissons, car c'est aussi votre école.

De plus, n'oubliez pas de prendre connaissance des **Info-parents (courriel/site internet de l'école/ page Facebook)**, ces derniers sont remplis d'informations pertinentes et essentielles afin de vous permettre de rester informé sur la vie scolaire de votre enfant.



Vérifiez le sac d'école de votre enfant chaque fois qu'il vous sera envoyé à la maison afin de vous assurer que vous ne perdez rien des informations que nous vous faisons parvenir régulièrement. Prendre note que la plupart des documents seront envoyés via courriel afin de minimiser le papier. Merci de nous informer si vous changez d'adresse courriel.

Informations générales

Objet de la maison

Aucun objet de la maison n'est permis à l'école.

Aucun échange ou don n'est autorisé (collations, jouets, cartes, vêtements, objets personnels, objets électroniques).

Les planches à roulettes, les patins à roues alignées ainsi que les trottinettes ne devront pas être utilisés sur la cour d'école et devront être rangés dans un sac. En aucun temps, l'élève ne doit apporter à l'école des objets dangereux (couteau, briquet, allumettes, pétards, objets contondants, cigarettes, drogue, etc.).

Objets perdus

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Aussi, pour faciliter le retour des objets, **il est important d'identifier tous les vêtements et les effets scolaires de votre enfant**. Les objets retrouvés sont déposés dans un bac près de la porte du service de garde.

Perte, vol ou bris volontaire de matériel

Le matériel perdu, volé ou détérioré par négligence ou vandalisme devra être réparé, remplacé ou remboursé selon la situation. **La direction pourra aussi demander que des travaux communautaires soient exécutés par l'élève impliqué comme conséquence.**

Tenue vestimentaire

L'école est un milieu d'éducation :

L'élève doit se présenter dans une tenue appropriée, propre, confortable et convenable à la vie de l'école. Prendre note que le pantalon « déchiré » est dorénavant toléré à l'école des Moissons. Cependant, les vêtements doivent couvrir le ventre, les seins et les fesses. De plus, portez une attention particulière à la météo. Mieux vaut avoir plus d'une pelure de vêtements et en retirer au fil de la journée. Les élèves iront à l'extérieur lors de faible pluie. Un habillement convenable est de mise afin qu'ils puissent profiter des activités selon la météo.

De plus, pour assurer la propreté de l'école, il est fortement suggéré que l'élève ait **deux paires de chaussures** : une pour l'intérieur (souliers avec velcro de préférence pour les élèves du préscolaire) et l'autre pour l'extérieur. En ce qui concerne les chaussures, le port d'un accessoire qui tient la cheville et le pied est recommandé pour la sécurité (pas de « gougounes » ou de talons hauts).

En éducation physique, l'enfant doit se changer obligatoirement avant et après les cours (à l'exception du préscolaire et 1^{er} cycle). Il doit avoir un t-shirt, un short, une paire d'espadrilles et des bas. De plus, le port de bijoux (boucles d'oreille, chaînes, montre, etc.) n'est pas autorisé.

Les bottes seront exigées en présence de neige au sol.

À tous les jours, il y a une période de jeux extérieurs. Prévoir qu'entre -5 et -27 (ou présence de neige), les élèves doivent porter un habit de neige complet. Lorsque la température sera sous -27, les récréations seront à l'intérieur.

Circulation dans l'école

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, veuillez ne pas circuler dans la cour afin de faciliter le travail de l'équipe-école. Il est important de signaler votre présence à un adulte avant de quitter avec votre enfant. De plus, il faut venir mentionner à la secrétaire votre présence et ne pas vous diriger vers la classe de votre enfant, ceci dérange le bon déroulement du groupe. Nous vous demandons également **de ne pas intervenir auprès des élèves qui se trouvent dans la cour d'école.**

De même, nous vous demandons de ne pas circuler dans l'école et de ne pas intervenir auprès des élèves sans autorisation de la direction. Pour ce faire, adressez-vous au secrétariat de l'école en entrant par la porte principale.

Circulation autobus

Dans les zones réservées aux autobus scolaires (près des deux trottoirs en béton devant l'école), il est interdit à quiconque, à l'exception des usagers lors de l'embarquement et du débarquement, de circuler dans l'aire réservée aux autobus, que ce soit à pied, à vélo, EN AUTOMOBILE ou avec tout autre moyen de locomotion. De plus, il est interdit de stationner dans les aires de débarcadère et dans le stationnement réservé aux employés.

Communications famille-école

Lorsque l'école a de la documentation à vous remettre, généralement, c'est l'aîné de la famille qui nous sert de facteur. Toutefois, le courriel et notre page Facebook sont également de bons moyens pour nous de vous informer. Comme il arrive que certains enfants oublient de les remettre à leurs parents, **nous vous invitons à vérifier régulièrement le sac d'école de vos enfants.** De plus, **nous vous demandons de respecter les échéances de retour prévues et les signatures demandées, s'il y a lieu.**

Si, pour une raison majeure, vous désirez que nous fassions un message à votre enfant avant la fin des cours, **veuillez nous appeler au moins 1 heure avant la fin des cours** afin que nous ayons le temps de communiquer avec lui.

Si votre enfant vivait des situations particulièrement difficiles que ce soit dans ses déplacements entre l'école et la maison ou à l'école même, veuillez l'inviter à en discuter avec son titulaire, la direction de l'école ou un intervenant en qui il a confiance afin que nous l'aidions à résoudre ce problème. S'il se sent incapable de faire lui-même cette démarche, faites-nous connaître vous-mêmes les faits.

D'une manière générale, vous pouvez contacter les enseignants, la direction ou l'un de nos professionnels soit par une note écrite, soit en téléphonant au secrétariat de l'école ou par courriel. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

Accident, maladie ou administration de médicaments

Si votre enfant doit être dispensé de pratiquer certaines activités, veuillez nous faire parvenir un billet de son médecin traitant.

Afin que les membres du personnel de l'école puissent administrer un médicament prescrit par un médecin, un formulaire doit être rempli par les parents. De plus, sur le contenant, les informations suivantes doivent apparaître clairement :

- Le nom de l'enfant;
- Le nom du médicament;
- La dose à être administrée;
- Le moment où la médication doit être donnée.



Simplement demander le formulaire auprès de la secrétaire ou de l'enseignante de votre enfant.

*** En aucun temps, un médicament sans prescription d'un professionnel de la santé ne peut être administré à l'école (exemple : Tylenol, Midol, Advil, gouttes pour les yeux, sirop contre la toux, etc.).**

Maladies contagieuses

Si votre enfant a une maladie contagieuse, nous vous demandons d'aviser immédiatement l'école. Nous devons transmettre l'information au C.L.S.C. concernant certaines de ces maladies afin d'éviter qu'elles se propagent. En cas de fièvre ou de vomissement, l'enfant doit rester à la maison. ([liste des maladies à déclaration obligatoire](#))

Urgence-neige

La fermeture du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sera annoncée à partir de 6 h par le biais des médias suivants :

BOOM FM 106,5 / RADIO-ACTON 103,7 / TV COGECO (télévision et site Internet);
TVA – LCN (émission Salut bonjour! et LCN);
RADIO-CANADA (émission RDI matin, bande défilante à la Télévision de Radio-Canada).
Site internet <https://www.csssh.gouv.qc.ca/>
[Page Facebook du Centre de services scolaire](#)
[Page Facebook de l'école des Moissons](#)

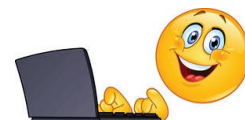


Quand vous considérez que la sécurité de votre enfant peut être menacée, vous pouvez décider de le garder à la maison.

***** Lorsque l'école est fermée, le service de garde est fermé aussi*****

Utilisation des ressources informatiques

En tant qu'élève, au regard de l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire:



- ☐ Je respecte les personnes et leur vie privée; je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe;
- ☐ Je respecte le droit d'auteur et j'utilise Internet adéquatement, non pour écouter la radio, une émission de télévision ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée. J'évite de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et fichiers. Je tiens les virus à distance et je fais attention aux données ou fichiers des autres;
- ☐ Je garde les équipements informatiques de l'école en bon ordre;
- ☐ Je respecte en tout point la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur. De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées telles que la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques ou autre, selon la gravité du manquement.

Le premier conseil d'établissement se tiendra le 6 octobre à 18h30. Plusieurs postes seront disponibles si vous désirez devenir membre, simplement venir à l'assemblée générale des parents le 16 septembre prochain (informations à venir).

Antécédents judiciaires

Si vous désirez accompagner les élèves lors d'une sortie éducative, il est primordial de remplir le formulaire « antécédents judiciaires », disponible au secrétariat de l'école. Simplement avoir en main une pièce d'identité lors de votre venue. Prendre note qu'il faut quelques semaines avant de recevoir la confirmation du siège social. Veuillez remplir le formulaire dès la rentrée scolaire, afin d'être autorisé avant le début des sorties scolaires.

**** Nouveauté**** La vérification des antécédents est à refaire aux 6 ans. Veuillez communiquer avec le secrétariat pour remplir un nouveau formulaire.

Assurances

Si votre enfant se blesse à l'école...

Qui est responsable ?

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe détient une police d'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE envers tous les élèves qu'il accueille dans ses établissements. À ce titre, lors d'un accident, le Centre de services scolaire sera responsable des dommages causés à l'enfant uniquement s'il est reconnu coupable de négligence (exemples : matériel défectueux, absence de surveillance). Dans tous les autres cas, il reviendra aux parents de défrayer le coût de toutes les dépenses encourues : frais d'ambulance, traitements médicaux, etc.

La protection personnelle de l'enfant relève donc des parents.

Bref, la police d'assurance de responsabilité civile n'est pas une assurance-accident. Elle ne couvre pas automatiquement la personne ou l'enfant blessé lors d'un accident survenant dans les locaux ou sur les terrains appartenant ou utilisés par le Centre de services scolaire.

C'est pourquoi nous rappelons à tous les parents de bien vérifier les heures de surveillance sur la cour de l'école; en dehors de ces heures, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Que se passe-t-il à l'école au moment d'un accident ?

- 1.- Les parents sont prévenus immédiatement s'il est possible de les joindre.
- 2.- En cas d'urgence, l'accidenté est transporté immédiatement au centre hospitalier ou dans une clinique. Le coût du transport, s'il y a lieu, est défrayé par les parents.
- 3.- Un rapport d'accident est rempli par l'école et expédié au Secrétariat général du Centre de services scolaire d'où il est transmis à la compagnie qui l'assure. Le dossier de l'accidenté reste ouvert à la compagnie d'assurance durant les 12 mois qui suivent la date de l'accident. Tous les documents relatifs aux réclamations et aux poursuites doivent donc être transmis par les parents au Secrétariat général du Centre de service scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, J2S 5H7, et ce, dans le délai prescrit. ***Cependant, tel que nous l'avons déjà précisé, nous rappelons que la police d'assurance du Centre de services scolaire n'est pas une assurance-accident, mais une assurance de responsabilité civile.***

En cas de vol, de bris ou d'incendie...

Les assurances du Centre de services scolaire ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol, de bris ou d'incendie. Nous suggérons donc aux parents de contacter leur courtier d'assurances qui pourra, à peu de frais, leur indiquer comment protéger les effets personnels de leur enfant.



CAPSULE SÉCURITÉ

Dans un souci constant d'offrir un cadre sécuritaire à vos enfants, le personnel vous propose des outils qui pourraient vous aider en ce début d'année scolaire. Un retard imprévu peut toujours arriver. Sachez que le service de garde est ouvert jusqu'à 17 h 30 les journées de classe ainsi que les journées pédagogiques.

Réflexion à faire!

- Est-ce que les enfants savent quoi faire en l'absence des parents ou dans une situation d'urgence?
- Ont-ils des personnes vers qui se tourner en cas de besoin? Un membre de la famille ou un voisin pouvant les accueillir?
- Y a-t-il une clé de dissimulée et ont-ils appris comment débarrer la porte?
- Connaissent-ils le numéro de téléphone d'urgence ou celui d'une personne à contacter?
- Si oui, pour les plus petits, savent-ils utiliser le téléphone, connaissent-ils l'endroit où sont inscrits les numéros?

Il est important de prévoir plusieurs options dans le cas où ils se retrouveraient seuls à l'arrivée de l'école. Dresser une liste de personnes à contacter ainsi que leur numéro de téléphone, la mettre dans un endroit facile d'accès. Cacher une clé et leur expliquer comment ouvrir la porte. Ceci afin d'éviter qu'ils paniquent et s'inquiètent. En général, lorsque le chauffeur d'autobus remarque qu'il n'y a personne à la maison (enfant préscolaire), les enfants sont dirigés au service de garde. Les parents seront avisés par le service de garde.

Pour les enfants du village, ils pourraient revenir à l'école et sonner au service de garde si personne n'est à la maison à leur retour. Rappelez-leur que c'est une bonne solution. L'éducatrice du service de garde communiquera alors avec le parent pour l'informer de la situation. Nous avons la sécurité et le bien-être de vos enfants à cœur. Préparer vos enfants à ces différentes solutions les aide à mieux réagir en cas d'imprévu. Comme le dicton dit : Vaut mieux prévenir que guérir!

